

PHOTO	Nom _____	Prénom _____
	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de Naissance _____
	Adresse _____	
	Code Postal _____	Ville / Pays _____
	Email _____	
	Téléphone _____	

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, ainsi qu'au règlement intérieur de l'organisme de formation.

I – OBJET En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:

STUDIO MASTER

Horaires (détails en page 4 du présent contrat)

MODULES COMPLEMENTAIRES, EN OPTION Atelier à Londres, du 17 au 21 février 2025

II – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le stagiaire s'engage à verser le prix mentionné ci-dessous selon les modalités de paiement sous-mentionnées. Le prix élève s'applique uniquement aux stagiaires ayant déjà effectué un stage à Acting International. Le règlement s'effectue depuis le compte suivant:

IBAN _____

TITULAIRE DU COMPTE _____

Réservé à l'administration : RUM _____

Le stagiaire doit fournir le RIB de la zone euro. Si le stagiaire n'est pas le titulaire du compte, le titulaire doit remplir l'attestation de prise en charge.

PRIX : 3 900 € (3 500 € + 400 € de frais d'inscription)

ATELIER A LONDRES 1 000 €

REGLEMENT en 2 fois en 10 mensualités sans frais

Mode de Paiement	Montant en Euros	Date de paiement
Prélèvement	*	à l'inscription
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		
Prélèvement		

*** Le montant de votre premier versement ne peut pas être supérieur à 30% de la somme totale due**

Le premier prélèvement va être effectué passé le délai de 14 jours après la date de signature du contrat.

III – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation en Studio relève de la formation professionnelle continue. Elle a pour objectif de former des acteurs / actrices pour le cinéma. Sa durée est fixée à 380 heures dans la période du 14 octobre 2024 au 14 juillet 2025. L'atelier à Londres a lieu du 17 au 21 février 2025. Sa durée est fixée à 40 heures. Le stagiaire déclare expressément suivre cette formation dans un but professionnel. Conformément aux articles L 6311-1 et suivants du Code du travail, les stages proposés répondent aux objectifs visés par les textes, à savoir favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale, permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle. La formation dispensée par Acting International entre ainsi dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, notamment en qualité d'actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle, de promotion professionnelle et d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

IV – DECLARATION D'ELIGIBILITE

Le stagiaire déclare expressément sur l'honneur être éligible au cadre réglementaire de la formation professionnelle continue, qui est « destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent » en application de l'alinéa 2 de l'article L.6111-1 du Code du travail.

V – INSCRIPTION

La signature du présent document implique l'inscription pour la durée de la formation. Le stagiaire déclare avoir reçu les documents et les informations suivants : le programme et la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités, le règlement intérieur applicable à la formation (paragraphe VI - XXI) et les coordonnées du service au sein de l'école chargé des relations avec les stagiaires (paragraphe XXIX). La signature du présent contrat implique l'inscription pour toute la durée de la formation. Toutefois il est précisé que l'inscription définitive n'intervient qu'après la signature du contrat à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Le stagiaire déclare sur l'honneur avoir préalablement à la conclusion du contrat fait établir un certificat médical le déclarant apte à suivre ladite formation, y compris son aptitude à pratiquer toutes les activités physiques qui lui sont corrélées, en sorte qu'aucune maladie ne l'empêche de se rendre et de participer aux cours. Le contrat concerne uniquement les prestations de formation. Le transport et l'hébergement doivent être organisés par les soins du stagiaire et sont entièrement à sa charge, y compris pour les ateliers aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

VI – INTERRUPTION DE LA FORMATION

Toute la somme du contrat est due intégralement : aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon de la formation, de désistement de la part du stagiaire ou d'exclusion. En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, les prestations étant dispensées par l'organisme de formation, aucun remboursement ni substitution ne peut avoir lieu, sauf dans les cas d'inexécution du contrat imputable à l'école. Il incombe au stagiaire de prendre ses dispositions, notamment en termes d'assurance. Toute échéance non réglée fait l'objet d'un suivi comptable, et en cas de non-règlement, l'organisme de formation transmet la dette au service contentieux qui se charge du recouvrement. Tous frais de recouvrement ou/et frais de contentieux sont à la charge du stagiaire. En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date de l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce.

VII – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Studio 1 : aucune connaissance obligatoire. Studio 2 : Studio 1, ou un an d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle. Studio Master : Studio 2 ou deux ans d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle.

VIII – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu dans un espace Acting International situé à Paris intra muros. Les ateliers optionnels aux Etats Unis auront lieu à New York, NY, Etats-Unis, à Hollywood, CA, Etats-Unis ou à Londres, Royaume-Uni. L'action de formation est organisée pour un effectif maximum de 27 stagiaires. Aucune inscription n'est effectuée après le début de la formation, même en cas de départ du stagiaire. Tout le matériel technique et pédagogique nécessaire à la mise en place des actions de formation est fourni par l'Ecole sauf éventuel achat de costumes nécessaires à la représentation publique. Pour l'Atelier Réalisation (module en option), il relève de la responsabilité du stagiaire de s'assurer d'être en possession du matériel nécessaire pour le montage, les stagiaires effectuant le montage par leur propre soins. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, figurent en page 4 du présent contrat.

IX – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Ainsi une évaluation et un bilan des connaissances auront lieu à la fin de chaque semestre. Chaque intervenant distribue les évaluations aux stagiaires à la fin de son cours. Si le stagiaire n'est pas présent lors de la distribution des évaluations, il est de sa responsabilité de venir la chercher en personne au bureau de l'administration.

X – SANCTION DE LA FORMATION

A défaut de sanction officielle et extérieure à la formation, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Cette attestation ne peut être considérée comme Brevet de fin de cursus.

XI – BREVET DE FIN DE CURSUS

Seuls les stagiaires ayant effectué trois années de formation chez Acting International se verront délivrer un Brevet de fin de cursus.

XII – PASSAGE EN STUDIO SUPERIEUR

Le passage du stagiaire en studio supérieur est soumis à l'appréciation de l'ensemble des professeurs basée sur les critères suivants : 1. La motivation 2. Le niveau 3. L'attitude professionnelle de chaque stagiaire (pour le passage en 3ème année) 4. L'assiduité et la ponctualité. Les notes sont internes à l'équipe pédagogique et confidentielles. La liste de passage est publiée à la fin de la formation. A partir de la date de publication, les stagiaires disposent d'un délai de 2 semaines pour valider leur réinscription.

XIII – ASSIDUITE ET EXCLUSION

Les stagiaires sont tenus de suivre tous les cours prévus au programme. Il est communément admis pour les stages en présentiel que les feuilles de présence (cf états d'émargement types rédigés par le Service régional de contrôle) doivent être signées par le stagiaire, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Les jours de grèves générales aucun retard ni absence ne sera décompté. La formation est composée de plusieurs cours, chacun étant géré par le professeur responsable. Le stagiaire peut être exclu de chaque cours à partir de trois absences non justifiées. L'exclusion pour absentéisme n'entraîne aucun remboursement. Dans le cas où le stagiaire justifie ses absences et obtient un laissez-passer pour revenir au cours en question, il ne pourra y assister qu'en qualité d'auditeur libre afin de ne pas perturber la cohésion pédagogique du cours en question. Tout retard pourra entraîner une non-participation du stagiaire à la première partie du cours, il ne pourra ainsi y accéder qu'à la pause prévue au milieu du cours. Toute perturbation du déroulement du cours ou de la bonne marche du travail dans le groupe, tout acte de vol ou dégradation intentionnelle du mobilier, installations ou matériel de l'école, tout acte d'agression ou menace vis-à-vis du professeur ou d'un stagiaire, toute attitude de dénigrement public du travail en cours ou du règlement intérieur, toute attitude ou comportement non - conforme au présent règlement, pourra donner lieu à l'exclusion de l'école, sans préavis ni remboursement, notifiée par une lettre recommandée.

XIV – CERTIFICATS MEDICAUX

Tout certificat médical produit pourra donner lieu à un contre-examen par un médecin-conseil désigné par Acting International, ou à une expertise judiciaire. Le stagiaire accepte expressément que l'intégralité de son dossier médical soit transmise par son médecin-traitant au médecin-conseil à des fins de cet examen. Pour tout certificat de complaisance le stagiaire est redevable de l'indemnité forfaitaire de 10 000 € à titre de clause pénale.

XV – ACCES AU COURS

Le professeur est libre de refuser l'accès au cours ou limiter la participation du stagiaire au statut d'auditeur à un stagiaire dans les cas suivants : 1. trois absences non justifiées 2. retard 3. tout comportement inadapté au déroulement du cours 4. incapacité de suivre le travail en cours 5. non-préparation au cours 6. non-connaissance du texte

XVI – CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE

La consommation d'alcool ou de drogue est interdite dans l'enceinte de l'école. Tout stagiaire pénétrant dans l'école sous l'emprise d'alcool ou de drogue s'expose à une exclusion définitive de l'école, sans remboursement.

XVII – RESPECT DU VOISINAGE

Le stagiaire s'engage à respecter les bonnes règles de voisinage en évitant les bruits excessifs. Il est interdit de jeter les mégots de cigarettes ou tout autre débris sur le trottoir, parler très fort ou rester après la fin du cours devant l'immeuble.

XVIII – UTILISATION D'OBJETS DANGEREUX

Il est interdit aux stagiaires d'amener tout objet ou arme (couteau tranchant, arme à feu etc..) pouvant menacer l'intégrité physique des personnes au sein de l'école. Il est interdit aux stagiaires d'allumer des bougies, mettre le feu à tout objet, ainsi que d'allumer du feu d'une manière générale.

XIX – INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n° 96-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les locaux de l'école.

XX – DECHETS

Il est interdit aux stagiaires de laisser des déchets au sein de l'école. Il incombe aux stagiaires d'évacuer tous leurs déchets éventuels y compris leurs bouteilles d'eau vides comme pleines à la fin de leurs cours.

XXI – CONSOMMATION DES REPAS

Il est interdit aux stagiaires de consommer leurs repas dans l'enceinte de l'école.

XXII – CIRCULATION PENDANT LE COURS

Il est interdit aux stagiaires de circuler librement dans les locaux de l'école pendant le déroulement du cours. Toute sortie de la salle de cours doit être justifiée.

XXIII – UTILISATION DES APPAREILS ELECTRONIQUES

Toute utilisation de téléphones portables ainsi que tout autre appareil électronique est interdite pendant le cours. Tous les appareils doivent être rangés et éteints.

XXIV – SECURITE

Les stagiaires sont informés des consignes de sécurité de l'école par affichage à côté de la porte d'entrée principale. Les locaux de l'école sont équipés d'un système de vidéosurveillance respectant les exigences de la loi du 6 janvier 1978 et déclaré à la CNIL.

XXV – CHANGEMENT DE GROUPE

Le changement du groupe est soumis aux critères suivants : la raison du changement (un justificatif officiel est exigé) ainsi que la disponibilité d'une place dans le groupe souhaité. Afin d'étudier la possibilité d'un tel changement, le stagiaire doit contacter l'administration.

XXVI – PERTE DE TEXTE ET D'OBJETS

Aucune copie complémentaire de texte transmis au stagiaire ne pourra être donnée par l'administration. Le stagiaire doit reproduire une copie du texte égaré par ses soins en empruntant un exemplaire à un autre stagiaire. Acting International ne peut être tenu responsable des objets oubliés dans ses locaux par ses stagiaires. Il incombe au stagiaire de se déplacer le cas échéant aux horaires d'ouverture du lieu pour le retrouver.

XXVII – COSTUMES

Il incombe au stagiaire d'acheter son costume si il est absent au cours pendant lequel s'effectue la distribution des costumes à son groupe. Tout objet ou vêtement amené par le stagiaire dans le cadre de sa représentation doit être récupéré après la dernière représentation. Acting International se réserve le droit de détruire, jeter ou déplacer l'objet au delà de cette date et ne peut être tenu responsable de sa restitution au stagiaire.

XXVIII – BUREAU DE CASTING

Il incombe au stagiaire de prendre contact avec le bureau de casting d'Acting International afin de se faire référencer dans sa base de données. Ce référencement peut être refusé en cas de non-conformité de photos de comédiens ou pour tout motif disciplinaire.

XXIX – COMMUNICATION

L'administration prend contact avec le stagiaire par biais du site web, d'email, sms, téléphone et courrier. Il incombe au stagiaire de veiller à ce que l'administration d'Acting International soit en possession de ses coordonnées mises à jour. Acting International ne peut être tenue responsable en cas d'absence de communication faute de coordonnées exactes. Charte de communication: EMAIL, AFFICHAGE OU BROCHURES : événements internes, master classes, spectacles, classes ouvertes. SMS, EMAIL: modification du planning. COURRIER (Service juridique et contentieux sis au 34 avenue des Champs Elysées 75008 Paris) : exclusions, sanctions, questions financiers, tout litige. SITE WEB: spectacles, classes ouvertes, master classes. Pour tout type de communication, un moyen de communication secondaire peut être choisi en complément du moyen de communication principal, à la convenance de l'administration. Aucune communication sur la scolarité du stagiaire ne pourra être émise par Acting International, que cela soit oralement ou par écrit ou sur rendez-vous, à des tiers (parents, amis etc.). Le fait qu'une tierce personne finance la formation du stagiaire n'engage pas Acting International vis à vis de cette personne ni toute autre personne en dehors du titulaire du contrat.

XXX – DROIT A LA REPRESENTATION

Le stagiaire autorise expressément et gracieusement Acting International à utiliser toute représentation de sa personne, en particulier son image et sa voix, associées ou non, fixée lors de sa présence aux cours et manifestations accessoires organisées dans le cadre de l'enseignement suivi. Cette représentation et sa reproduction par enregistrements sur tous supports pourront être utilisées par Acting International à des fins promotionnelles de ses activités, y compris par la voie de communication au public selon tous procédés, et de confection de supports pédagogiques à usage interne, à l'exclusion de toute commercialisation ou ventes à l'usage privé du public desdits enregistrements. Le stagiaire autorise Acting International à citer son nom à l'occasion de ces utilisations, sans obligation pour elle.

XXXI – DONNEES NOMINATIVES

Pendant la durée de la relation contractuelle, Acting International sauvegarde sous forme électronique toutes les données du stagiaire, pour autant que cela soit nécessaire à l'exécution du contrat. Le stagiaire déclare expressément qu'il accepte que ces données soient saisies, sauvegardées, traitées et utilisées par Acting International, en vue de l'exécution des contrats proposés ou conclus par le biais du site internet de Acting International ou tout autre biais. Une exploitation plus large de ces données ne sera autorisée que s'il donne expressément son accord. Cet accord peut être révoqué à tout moment. Ceci n'affectera en rien les droits résultant des lois sur la protection des données. Acting International fournira à tout moment à l'utilisateur, à sa demande, des renseignements complets et gratuits sur les enregistrements de données sauvegardés qui le concernent. Acting International s'engage à protéger les données transmises par le stagiaire contre l'accès de tiers, en y engageant les moyens techniques et organisationnels.

XXXII – IMPOSSIBILITE MOMENTANEE D'EXECUTION DU CONTRAT

Dans les cas où la continuité de la formation serait perturbée par propagation d'une infection bactérienne, épidémie, pandémie; tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques; utilisation d'armes de toute nature; des mouvements sociaux, déclaration de la loi martiale ou décision d'un gouvernement de mettre en place un blocus, Acting International se réserve le droit de prolonger la période de la formation pour la durée équivalente à celle des événements en question. Les cours peuvent également être dispensés par visioconférence pour suppléer les cours en présentiel. Il est de responsabilité de stagiaire de s'assurer d'être en possession de moyens techniques nécessaires à cet effet.

XXXIII – NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XXXIV – CAS DE DIFFEREND

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Paris.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des termes du contrat (4 pages).

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Le Stagiaire
nom et prénom

signature

Pour Acting International
nom et qualité

signature et cachet

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

STUDIO MASTER

Tournages du 1er semestre

Ces tournages représentent une synthèse des méthodes et techniques pratiquées pendant l'année. Ce travail fait appel à la créativité profonde de l'élève. La préparation de ces travaux l'implique dans les tâches du jeu filmique: costume et accessoires de jeu. Il est également confronté à la gestion féconde du trac; à la préparation, à la gestion de son énergie sur la durée d'une ou plusieurs prises.



ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

Grandes scènes du cinéma postmoderne

Le travail sur les grandes scènes du cinéma moderne. Savoir découper la totalité des grandes tâches en morceaux - objectif, actions, beats, activités - à travers l'analyse active psychophysique. L'objectif consiste à cultiver la faculté de l'élève à s'appropriier les émotions, rythmes et particularités du personnage. Transformant la psychologie en comportement physique.



ce travail aboutit à une classe ouverte au public



ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

Stand-up à la caméra

Ce cours est une initiation au one-man show / le seul en scène comique, version podcast. L'élève y développe le pouvoir de conquérir le public en se servant de son charme et humour naturels. L'objectif du travail est de fournir à l'élève des outils de jeu du one-man-show qu'il explore et solidifie. Ce travail permet de goûter à la liberté et la jouissance du one-man-show, où chaque élève tourne son numéro de stand - up.



ce travail aboutit à des représentations publiques au Théâtre d'Acting International



ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

Casting

Le travail abordé pendant ce cours a pour objectif de préparer le futur comédien au monde des castings - une étape redoutable autant qu'inévitable d'accès à la profession. Les différentes mises en situation de casting de publicité, télévision, cinéma, permettent au futur comédien d'adapter son jeu en fonction du projet ainsi que de travailler son élocution ainsi que son efficacité en termes de préparation au casting.

Spectacle de fin de cursus

Le travail sur le spectacle de fin de cursus finalise l'entraînement de l'acteur à Acting International. La préparation de ce spectacle implique une discipline sans faille, l'attention aux détails de la mise en scène, une pratique en profondeur avec costumes et accessoires et autres spécificités scéniques. Le personnel technique d'Acting International participe également à la création du spectacle et s'occupe de la fabrication du décor, des costumes, des accessoires etc.



ce travail aboutit à des représentations publiques au Théâtre d'Acting International



ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

Tournage de fin d'année

Ce tournage de fin de cursus finalise et concrétise l'entraînement de l'élève comédien chez Acting International. La préparation à ce tournage demande du futur comédien une discipline irréprochable, l'attention aux détails donnés de la direction artistique, le travail en profondeur avec les tâches de jeu, costumes et accessoires. Il y apprend à laisser jouer le comédien qu'il porte en lui.



ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

HORAIRES

18h30 - 22h30

lundi

St MASTER

mardi

mercredi

St MASTER

jeudi

vendredi

St MASTER

samedi

St MASTER - Groupe du Studio Master

Atelier à Londres

Module complémentaire, en option.

L'atelier est composé de plusieurs master classes données par des intervenants londonniens. Il a pour but d'initier le stagiaire à des spécificités du travail d'acteur à Londres. Le contenu des master classes est inspiré par les techniques et approches des grands maîtres comme Lee Strasberg, Stella Adler, Uta Hagen, Harold Clurman, Michael Chekhov, Constantin Stanislavski, etc. Outre la découverte de nouvelles approches et de spécificités du travail d'acteur au Royaume-Uni, ces ateliers sont conçus pour amener le stagiaire à aborder son propre travail d'une façon plus novatrice et professionnelle. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, à raison de 8 heures par jour.

ANNEXE - INTERVENANTS

ALEXANDRE VELIKOVSKI

Diplômé de la prestigieuse Académie d'art dramatique Schukine-Vakhtangov et du Cours Supérieur de Mise en Scène du Ministère de la Culture (Moscou), Alexandre Velikovski est metteur en scène et comédien professionnel depuis 1976 pour le théâtre, le cinéma et la télévision. Il enseigne l'art dramatique depuis 1992, dans les plus grandes écoles d'acteurs telles que l'Académie d'art dramatique Vakhtangov, l'École de Théâtre de la Fondation Roland Bykov, l'Institut National du Cinéma (VGIC). Il dirige aussi des masterclass et ateliers aux Etats-Unis, en Russie et en Bulgarie.

DARIA KONSTANTINOVA

De 1997 à 2003, Daria pratique le doublage de films en Russie tels que "Le fabuleux destin d'Amélie Poulain" ou encore "Star Wars Episode 1 : La Menace Fantôme". Pendant cette période, elle se produit aussi au théâtre Zazerkaliye à Saint-Petersbourg. Daria joue son premier rôle à l'âge de 12 ans dans le long-métrage "Figner, the end of silent century". En 2013, elle travaille comme assistante de Gérard Depardieu sur le tournage du film «La voix des steppes». Depuis 2014, elle anime sa propre émission à la radio russe à Paris "2Capitales". En 2018, Daria interprète Irène dans «Maladie de la jeunesse» Ferdinand Bruckner au sein de la compagnie «Les Ravagés». Daria fait également du stand-up. En effet elle est sélectionnée au Grand Concours National Kandidator, puis crée son spectacle «Pourquoi les russes ne sourient-ils pas?». En 2019, elle fait la mise en scène de "l'Etoile sans nom" de Mihail Sebastian avec sa troupe de neuf comédiens.

CRYSTEL AMSALEM

Après avoir obtenu une licence de cinéma à la Sorbonne, suivit les cours de théâtre de John Strasberg, des stages avec Jack Waltzer de l'Actors Studio, Crystel Amsalem fait ses premiers pas à U.C.S.B, Université américaine, où elle réalise son premier court-métrage "Another girl". Elle travaille ensuite comme comédienne sur plusieurs court-métrages, téléfilms et longs métrages dont "Coup de Vice" de Patrick Lévy. Puis elle produit et réalise "Les copines", "Rébecca", sélectionné au festival de Pantin et de Palm Springs (Californie), "Rien à cacher" et "Seul Max le fait", clip musical filmé dans les rues de New York. En 2004, Crystel Amsalem tourne son premier long métrage, "Quand les anges s'en mêlent" d'après un scénario qu'elle co-écrit avec Patrick Lévy (Coup de vice, Gamer).

La liste des intervenants correspond à l'équipe de 2023/2024. La rentrée sera assurée en partie par ces mêmes intervenants dépendamment de leurs disponibilités et de la pédagogie ainsi que par de nouveaux intervenants ayant des qualifications équivalentes.

ANTOINE LORENZI

Réalisateur et scénariste, Antoine a travaillé pour France 2 et TF1 sur les séries télévisées comme "Une bouteille à la mer", "La face cachée de la lune", "Plus fort que l'amour", "La chute de l'ange", "L'ange des vignes", "Baie ouest", "Sacré Noël", "Dossier Disparu", "Génération Vidéo", etc. Il est également scénariste de "Papa est de retour", "Chasse à l'enfant", "Plus fort que l'amour", "La chute de l'ange", "Jésus" (nomination 'meilleur scénario')...

ELENA SERRA

Pédagogue, metteur en scène et comédienne Elena est née en Italie. Après des études des aux Beaux Arts et un diplôme de Danse Contemporaine dans la ville de Turin, elle s'installe à Paris en 1985. Sa formation pluridisciplinaire (théâtre, clown, mime, danse,) l'oriente vers une pédagogie où le corps devient le véritable instrument capable d'interpréter le langage au service de l'acteur. Elle a collaboré avec le mime Marcel Marceau durant plus de 15 ans et joue dans les spectacles de sa Compagnie qui ont fait le tour du monde. Elle a travaillé avec des metteurs en scène et des chorégraphes comme Dario Fo, Luca Ronconi, Massimo Navone, André Riot Sarcey, Lory Leshin, Bianca Li, Carolyn Carlson. Après avoir enseigné à l'École Internationale de Mimodrame Marcel, elle continue à former des jeunes acteurs à l'Académie Internationale des Arts du Spectacle dirigé par Carlo Boso et Danuta Zarazik et à l'Institut du Music-hall de la ville du Mans et dirige des Master Class dans différentes Ecoles de Théâtre et Universités en France et Europe.

GUILLAUME LEFORT

Comédien de théâtre, cinéma et télévision, Guillaume a joué dans de nombreuses pièces : "La rose tatouée" de Tennessee Williams (Mise en scène : Yves Coslier), "L'Alchimiste" de Ben Jonson (Mise en scène : Patrick Mermaz), "Escorial" de Ghelderode (Mise en scène : Guillaume Lefort), "L'Ile des esclaves" de Marivaux (Mise en scène : Patrick Mermaz), "La dispute" de Marivaux (Mise en scène : Pascale Baudry), "Le malade imaginaire" de Molière (Mise en scène : Henri Lazarini), "Jacques et son maître" de Diderot (Mise en scène : G. Thirioux), "Les frères Karamazov" de Dostoïevski (Mise en scène : Daniel Amar). Il a également tourné dans de nombreux projets de télévision.

ERWAN VILLARD

Formé dès la fin des années 80 au métier d'acteur et à la mise en scène, Erwan joue dès son jeune âge dans plusieurs dizaines de pièces dans le festival des Soirées d'Été en Luberon. Début des années 2000 il montera sur Paris où il enchaînera de nombreux tournages en s'investissant en temps qu'acteur, puis réalisateur, chroniqueur ou encore directeur de casting, pour de nombreux projets... On le retrouvera également sur les planches parisiennes dans le Beauf de ma Vie en 2013. Dès 2015 il enseignera le théâtre dans diverses structures et termine actuellement la post-production de Just Like Me destiné à de nombreux festivals internationaux. Aujourd'hui, également coach artistique, il travaille entre Paris et le Luberon, berceau de ses premiers pas dans le théâtre.

LEOPOLD EYMIN

Léopold Eymin est un humoriste depuis plusieurs années. Il a joué son premier spectacle à Paris, Avignon, New York ou encore Montréal. Il vient du monde de l'improvisation et en fait sa spécialité dans son premier one man show. Il est aussi réalisateur, il a fait des vidéos avec Cautet, Pierre croce ou encore Guillaume Bats. Il fait du standup, du sketch et du crowd work. Il a aussi créé le premier festival d'humour de Saint Jean de Luz. Léopold joue son nouveau spectacle "La classe... Moyenne" dans toute la France.

GWENAELLE CARRE

Gwenaëlle commence le théâtre par des pièces classiques : "La Mouette" de Tchekov (Macha), "La maison de poupée" d'Ibsen (Nora) avant de se tourner vers l'improvisation théâtrale en rejoignant la Lifi puis la cie On/Off. En parallèle, Gwenaëlle devient formatrice en compétences comportementales pour les entreprises et donnera ses propres cours d'improvisation pendant 8 ans. En 2013, elle fonde la cie « Les Impromises » afin d'interroger et de dépasser les stéréotypes de genre en improvisation. C'est aussi une comédienne de pièce de théâtre humoristique comme son rôle de Meryl dans "Miss Butterfly" de L. Bévilard au théâtre d'Edgar (Paris) où elle allie texte et performance d'effeuillage sur scène. Fin 2019, elle joue dans « La Réunification des 2 Corées » de Joël Pommerat au Funambule théâtre (Paris). A l'écran, on la retrouve dans "Jalousie" de Bibi Nacerie et dernièrement dans quelques films pour la télévision.

POLINA REBEL

Polina est originaire de Moscou. Elle a commencé sa carrière sur scène grâce à la danse contemporaine. Elle est diplômée de l'Université Saint-Petersbourg et de Moscou comme chorégraphe et professeur de danse. Polina a exercé en tant que soliste au sein du Chamber Ballet de Moscou pendant 8 ans et a travaillé comme interprète avec des chorégraphes de renommée mondiale. Elle a collaboré avec le metteur en scène russe Sergei Zemlyansky dans les plus grands théâtres de Moscou, comme le MHT (Moscou Art Théâtre de Tchekhov), le Théâtre de Pushkin et le Théâtre Ermolova. Enfin, elle a enseigné la chorégraphie de danse contemporaine et moderne au Collège des Arts de Moscou.

HELENE SCHWEITZER

Après avoir découvert le théâtre très tôt à travers l'improvisation, Hélène co-écrit et joue "Fera-t-il beau demain?" puis se lance en solo dans la création d'"A l'imparfait du conditionnel" en partenariat avec le 104 Paris. A Londres, elle écrit et met en scène "Répétition" pour le Voilà Festival, pièce qui sera ensuite programmée au Théâtre de Belleville à Paris. Scénariste et réalisatrice de plusieurs courts métrages, elle termine la post-production de la tétalogie SPLIT dont les deux premiers opus ont été projetés dans nombre de festivals internationaux. Aujourd'hui directrice artistique de sa propre compagnie, elle travaille principalement entre Paris et Londres pour ses films et est professeure à l'école Acting International en parallèle de ses projets artistiques.

**A REMPLIR PAR LE TITULAIRE DU COMPTE
UNIQUEMENT DANS LE CAS OU
LA FORMATION N'EST PAS FINANCEE PAR LE STAGIAIRE LUI-MÊME.**

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

de nationalité _____

domicilié(e) _____

Code postal _____ Ville _____

Carte nationale d'identité ou passeport n° _____

Pour un(e) étranger(e) :

Carte de séjour n° _____ délivrée le _____ par _____

**S'engage à prendre en charge les frais dus au titre du contrat de formation auprès de
l'Ecole Acting International conclu par:**

M/Mme _____

né(e) le _____ à _____

La somme de _____ (**montant**) prévue dans le contrat mentionné ci-dessus sera payée

au moyen de _____ (**nombre**) prélèvements

sur mon compte auprès de la banque

_____ (**nom de la banque**).

Le payeur devra produire :

– le RIB

– la copie de sa carte de séjour, de sa carte d'identité ou de son passeport ;

Fait à _____ , le _____

Signature :

(La signature doit correspondre à la signature dans la pièce d'identité)